

AMENAGEMENT DU LIDO DES PETIT ET GRAND TRAVERS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ENTRE LES ASSOCIATIONS INVITEES ET LE COMITE DE PILOTAGE DU PROJET A L'HOTEL DU DEPARTEMENT LE 8 mars 2007

Séance présidée par M. Louis CALMELS assisté des fonctionnaires du Comité de Pilotage.

Présents : représentants de Mauguio (M. le Maire) et de La Grande Motte,
représentants de « Sauvons la Plage Libre » (Mme Declerck, M. Lucas, M. Tchen),
représentants d'autres associations : voir ci-après.

Le Président ouvre la séance en annonçant que sa durée est limitée à 1h30 et que M.le Préfet a signé la DUP le 1er mars après une large concertation. Il reprend ensuite les bases du projet, dit qu'il a tenu compte des observations formulées au cours de l'enquête publique et conclut qu'il n'y aura pas de travaux cette année, puisque le rechargement de la plage est prioritaire ; ce dernier devant avoir lieu courant de l'hiver 2007-2008 pour 440 000 m³ ; les travaux à terre étant donc repoussés à 2008-2009.

Le responsable des routes du département précise que la 1ère phase de travaux (parking partiel) sera terminée fin avril 2008 et la 2ème phase (solde parking + giratoire + route) fin mars 2009.

La parole est ensuite donnée aux associations :

- Mme Declerck, au nom de « Sauvons la Plage Libre ! », rappelle l'insuffisance de la capacité de stationnement après travaux, ce qui est vivement contesté par M. Calmels, qui dit qu'il n'y aura pas de difficultés de circulation, les comptages ayant validé le nombre de places prévues au projet, ce que conteste à son tour vigoureusement Mme Declerck. Une signalisation dynamique sera installée en amont si nécessaire pour informer les usagers.
- M. Lucas, pour la même association, demande que l'on examine point par point les remarques du Commissaire Enquêteur mais la question est éludée !
- Mme Pébret, au nom de l'AGME, insiste pour dire que le nombre de véhicules augmentant sans cesse les parkings seront toujours trop petits et demande que les communes alentour les accueillent et mettent en service des transports en commun suffisants. La réponse est classique : « ce n'est pas de notre ressort » !
- M. Duprat, au nom de Melgueil Environnement, insiste pour qu'en aucun cas les terrains du Conservatoire du Littoral ne soient utilisés. M. Armand répète que la charte est inamovible et que le dossier doit être réexaminé aux vues des résultats obtenus en 1ère phase. Concernant les terrains appartenant à l'Ordre de Malte, M. Armand dit que le Conservatoire est en négociation pour leur acquisition, mais que le propriétaire traîne les pieds.
- M. x, au nom des Paralysés de France, rappelle les facilités à mettre en œuvre pour leur rendre un accès à la plage possible. Il est précisé que des places de parking sont prévues à cet effet et que les traversées des dunes sont à l'étude à la mairie de Mauguio.
- M. Cattin, au nom des Propriétaires et Résidents du Grand Travers et du CAPNUBAM, est toujours favorable au projet, mais pointe du doigt les problèmes d'accès à venir et demande des navettes.
- M. Combarrous, au nom de Carnon Environnement, note que la piste cyclable n'est pas reliée au reste du réseau. En réponse il est dit que le réseau s'étend mais que le principal handicap est le problème de l'utilisation du chemin de halage du canal du Rhône à Sète.
- Sur la demande insistante de M. Lucas, nous apprenons que le marché de rechargement en sable de la zone a été passé il y avait deux mois à une entreprise hollandaise pour 9 million d'€. La qualité de sable de la « flèche sous-marine de l'Espiguette » a été validée par la DREE/DIREN. A la question de savoir si le procédé « Ecoplage » ne pourrait pas être utilisé il est répondu que ce procédé stabilise mais n'engraisse pas la plage et n'est pas validé en cas d'attaque frontale. Il serait peut-être possible de l'expérimenter sur le lido de Sète.

Cette réunion de « reprise de dialogue » a donc été, comme nous le présentions, une mascarade, le CG34 n'ayant pas bougé de ses positions et n'en ayant pas l'intention ! Tout le travail fait par les associations, et en particulier par la notre, ainsi que par le Commissaire Enquêteur, n'ont au final pas servi à grand chose.

Vive la démocratie participative où l'avis du public et les positions des associations seront peut-être un jour vraiment pris en compte !